

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 309

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue - Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 53**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) couvre le territoire départemental du delta du Rhône représentant plus de 100 000 ha de milieux naturels et agricoles des trois communes constitutives que sont Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et les Saintes-Maries-de-la-Mer.

Dans sa charte renouvelée de 2011, le PNRC s'est donné pour mission de sensibiliser et informer les différents publics sur les enjeux économiques et environnementaux du territoire, gérer le complexe deltaïque en intégrant les impacts prévisibles du changement climatique, offrir aux habitants un cadre de vie de qualité et permettre aux visiteurs d'apprécier le patrimoine exceptionnel du delta du Rhône.

Pour cela, le PNRC dispose et gère différents équipements nécessaires à la mise en œuvre de sa politique culturelle et éducative et à ses missions d'accueil du public.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par le Parc Naturel Régional de Camargue pour lequel ce dernier sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Ce programme 2016/2019 représente une dépense subventionnable globale de 1.900.392 € dont 158.367 € pour la tranche 2016.

Il est à noter que le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue n'est pas assujéti à la TVA.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes :

- TRAVAUX D'EXTENSION DU MUSEE DE LA CAMARGUE

Une première tranche de travaux, achevée en octobre 2013, avec le soutien financier du Conseil Départemental, a permis la rénovation globale de la bergerie et de son exposition permanente « Le fil de l'eau, le fil du temps en Camargue » qui retrace depuis le XIXème siècle les évolutions du territoire et de ses activités humaines.

La deuxième tranche de travaux consiste à construire un bâtiment d'extension qui contiendra :

- la billetterie,
- la librairie-boutique,
- une salle d'expositions temporaires qui permettra de répondre aux photographes et artistes locaux,
- une réserve photographique destinée aux collections du Musée et du Conservatoire du Littoral,
- les toilettes.

Le musée ayant été gravement touché par les inondations de 1993 et 1994, ce bâtiment sera conçu comme une zone refuge des collections, des biens matériels et des personnes. Cette réalisation répondra ainsi aux exigences de la loi Musée qui impose des mesures préventives face aux risques naturels.

Par ailleurs, le label Tourisme et Handicap, obtenu temporairement, pourrait être valorisé par la réalisation de toilettes conformes aux normes handicapés.

Le coût global des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 1.022.000 € dont 50.000 € pour la tranche 2016.

Le projet bénéficie d'une subvention de l'Etat d'un montant de 150.000 €, de la Région d'un montant de 125.000 € et de la Compagnie Nationale du Rhône d'un montant de 100.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 400.000 € dont 30.000 € pour la tranche 2016.

- ETUDES PROGRAMMATIQUES POUR LA RENOVATION GLOBALE DU CENTRE ADMINISTRATIF DU MAS DU PONT DE ROUSTY ET TRAVAUX DE RENOVATION D'URGENCE

Le Mas du Pont de Rousty est le siège administratif du Parc Naturel Régional de Camargue. Il s'agit d'un bâtiment historique dont la qualité architecturale est représentative des savoir-faire de Camargue existants au XVIIème siècle, lorsque le site était un lieu de vie et d'activités pastorales et viticoles.

Aujourd'hui, ce bâtiment doit faire l'objet d'un important programme de travaux. L'usage professionnel actuel se heurte à une configuration inadaptée aux conditions de travail des employés et à l'accueil du public.

Deux axes d'intervention ont été définis par le Parc :

- dans un premier temps, des travaux de maintien et de mise aux normes du bâtiment vont concerner : la restauration de la toiture, le remplacement des menuiseries et la mise en place d'un assainissement autonome. Dans ce programme de rénovation sont également prévues les mises aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité.
- dans le cadre d'un réaménagement global de l'espace, une étude de programmation est engagée pour prioriser les opérations et estimer précisément leur coût. Compte tenu de l'intérêt patrimonial du bâti, les travaux de restauration devront concilier les modes architecturaux traditionnels et les procédés innovants pertinents.

Le coût de l'étude de programmation et des travaux d'urgence, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 278.210 € dont 36.040 € pour la tranche 2016.

Le projet bénéficie d'une subvention de la Région d'un montant de 30.643 € et de la Fondation du Patrimoine d'un montant de 25.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 166.925 € dont 25.000 € pour la tranche 2016.

- TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAISON DU PARC AUX SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Située sur la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, la Maison du Parc Naturel Régional de Camargue accueille les visiteurs régionaux, les excursionnistes et les vacanciers étrangers. Elle est aussi un lieu de rencontre pour les habitants du Parc.

Le Parc envisage d'importants travaux d'aménagements qui permettront de répondre aux objectifs attendus en termes d'informations générales sur la Camargue et de sensibilisation des visiteurs aux spécificités du territoire.

Afin de planifier la mise en œuvre du nouveau projet, les travaux seront réalisés par tranches. Une étude a défini une première tranche de travaux à réaliser en urgence : remplacement des menuiseries fortement dégradées, entraînant une désolidarisation des volumes de vitrage avec un risque d'effondrement. Les ensembles en bois seront remplacés par des baies vitrées.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 187.224 € dont 42.141 € pour la tranche 2016.

Le projet bénéficie d'une subvention de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer d'un montant de 37.445 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 112.334 € dont 28.000 € pour la tranche 2016.

- AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL AU DOMAINE DE LA PALISSADE

Le domaine de la Palissade, site naturel protégé, propriété du Conservatoire du Littoral, est géré par le Parc depuis le 1^{er} janvier 2014. Depuis son acquisition, ce site ouvert au public propose des actions éducatives environnementales. Bordé à l'est par le Rhône, à l'ouest par le grau du Piémanson et au sud par la mer, le domaine est dédié à la protection du milieu naturel.

Les bâtiments du domaine n'ont pas été rénovés depuis leur ouverture au public. Compte tenu de l'évolution des réglementations et de l'attente des visiteurs, le Parc souhaite entreprendre des travaux de rénovation et de mise aux normes indispensables au maintien de l'accueil du public.

Les travaux vont concerner :

- la réfection des bureaux, des escaliers, de la toiture et de la chape du garage,
- la rénovation du bloc sanitaire et la création de rampes d'accès aux bâtiments,
- la rénovation de l'ancien local électrique et la mise aux normes des circuits électriques.

Pour la tranche 2016, la station de potabilisation du site sera mise aux normes.

Le coût des travaux, prévus de 2016 à 2019, est estimé à 118.714 € dont 30.186 € pour la tranche 2016.

Le projet bénéficie d'une subvention du Conservatoire du Littoral d'un montant de 23.744 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 71.228 € dont 18.000 € pour la tranche 2016.

OPERATIONS PREVUES A PARTIR DE 2017

MAS DU PONT DE ROUSTY - RENOVATION DE LA MAISON DU GARDIEN

Le Mas du Pont de Rousty regroupe plusieurs bâtiments sur plus de 78 hectares : le siège du Parc, le Musée de la Camargue, des associations, la maison du gardien.

Compte tenu de l'étendue du site et de sa fréquentation, il est nécessaire d'assurer une présence à l'année.

Cette habitation traditionnelle réalisée en pierres de Fontvieille est dans un état de dégradation constaté par différentes expertises et des travaux de réfection et de mise en sécurité sont indispensables.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 294.244 €

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1.900.392 € réparti comme suit :

- Travaux d'extension du Musée de Camargue.....1.022.000 €
- Etudes pour la rénovation du centre administratif du Mas
Du Pont de Rousty et travaux d'urgence278.210 €
- Travaux de rénovation de la Maison du Parc.....187.224 €
- Amélioration de l'accueil au Domaine de La Palissade118.714 €
- Rénovation de la maison du gardien – Mas du Pont de Rousty.....294.244 €

TOTAL 1.900.392 €

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 158.367 €
- 2017 : 732.343 €
- 2018 : 804.370 €
- 2019 : 205.312 €

La participation globale du Conseil Départemental pourrait être fixée à 927.033 € pour ce programme 2016/2019, dont 101.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue pour les années 2016-2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 927.033 € sur un programme de travaux de 1.900.392 € étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer au Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue une subvention de 101.000 € sur une dépense subventionnable de 158.367 € au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019 conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera engagée au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016 10127V dont la dotation est suffisante.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	108.624.422 €	76.648.460 €	927.033 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201610127 204.71.204141 204.71.204142	 1.330.000 € 107.294.422 €	 571.948 € 76.076.512 €	 0 € 927.033 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016 N° Délibération concernée : 173-175-176				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL